

Le Premier Ministre

à

Monsieur le Ministre d'Etat,  
Mesdames et Messieurs les Ministres et  
Ministres délégués

Mesdames et Messieurs les directeurs  
d'établissements publics administratifs de  
l'Etat

**Objet :** Développement des contrats PACTE dans la fonction publique.

Le parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat (PACTE) est un objectif prioritaire de l'action gouvernementale en matière d'accès à l'emploi dans la fonction publique.

En proposant un mode de recrutement alternatif au concours pour les jeunes de moins de 26 ans, non diplômés ou ayant une qualification inférieure au baccalauréat, le but du PACTE est de rendre la fonction publique plus représentative de la société qu'elle sert. Il vise aussi à favoriser l'égalité des chances notamment par l'accès à l'emploi public et à faire jouer un rôle plus actif à la fonction publique en matière de lutte contre les discriminations et contre l'exclusion.

Dans ses vœux aux fonctionnaires à Metz, le 6 janvier 2006, le Président de la République a souhaité que d'ici deux ans, plus de la moitié des nouveaux agents accèdent aux corps de catégorie C par l'apprentissage et par la formation en alternance.

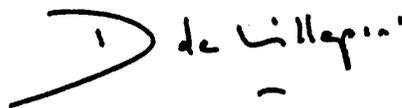
Il s'agit d'un objectif ambitieux pour lequel chaque département ministériel doit être mobilisé. Ainsi convient-il, lors de la définition du nombre de postes offerts au recrutement en catégorie C, que vous proposiez une part substantielle de ces recrutements par la voie du PACTE.

Les ministères qui ne le prévoient pas, devront préciser les raisons pour lesquelles ils ne peuvent avoir recours à ce dispositif.

La Direction générale de l'administration et de la fonction publique qui est chargée de la mise en œuvre de cette circulaire, pourra refuser d'ouvrir les recrutements des départements ministériels et des établissements publics qui ne respectent pas ces orientations.

Je rappelle que le PACTE n'est pas un emploi aidé et qu'il constituera un emploi pérenne donnant vocation pour les bénéficiaires à être titularisés dans la fonction publique. Il est donc particulièrement adapté à l'objectif de diversité de recrutement dans la fonction publique.

La réussite de cette démarche, à laquelle j'attache la plus grande importance, suppose votre implication personnelle et celle des services de votre ministère.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D de Villepin'. The signature is stylized, with a large 'D' and a cursive 'de Villepin'.

Dominique de VILLEPIN